

N°61/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNE N°3

Le 28 novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie
Convocation en date du : 18 novembre 2022

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : GALLAND Daniel, BARBAN Daniel (pouvoir donné à M. CATELAN Thierry)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Trésorerie de Gap demande à la commune de réaliser un mandat pour le paiement du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Cette dépense n'avait pas été prévue au budget, un virement de crédit est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de la commune de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
014	739223		FPIC	2 387.00
			Total	2 387.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	615221		Bâtiments publics	-2 387.00
			Total	-2 387.00

- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

Le Maire,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 Chemin derrière le Serre - Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43
Mail: mairie.aubessagne@orange.fr